

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation	<b>14/06/2024</b>	Date d'affichage	<b>14/06/2024</b>		
Nombre de conseillers en exercice	<b>13</b>	Nombre de conseillers présents	<b>09</b>	Nombre de conseillers votants	<b>12</b>

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du quatorze juin deux mille vingt-quatre, s'est réuni dans la salle de réunion du conseil municipal.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
M ROUSSARD Michel	X			Mme PIN-MELO Béatrice		X	
Mme CENIER Béatrice	X			M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain		X	M Michel ROUSSARD	Mme SMITH Joëlle		X	Mme Béatrice PIN
Mme JOLY Gaëlle		X	M Daniel VANBESELAERE	M VANBESELAERE Daniel	X		
M FLUTEAU Pascal	X						

M Michel ROUSSARD a été élu secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

**Délibération n° 24/049 – BUDGET**  
**Décision modificative**

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, signale au conseil municipal qu'il convient de prendre une décision modificative sur le budget 2024 pour l'achat et la pose de la citerne incendie de la rue du Hamel.

Cette décision modificative est la suivante :

- Article 212                      2024003                      - 100,00 €
- Article 2158                    404                                      + 100,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **APPROUVE**, à l'unanimité la décision modificative sur le budget 2024 selon le schéma présenté précédemment.

Date	Signature
20 juin 2024	Stéphane SIMON, Maire  